

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT R-2025-204

AVIS est donné que le règlement R-2025-204 intitulé « **Règlement sur le lotissement et les contributions pour parcs, terrains de jeux et espaces naturels** » a été adopté par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance tenue le 30 septembre 2025.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le règlement R-2025-204 entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 16 février 2026.

ANNIE RIENDEAU, greffière